

DIRIGEANTS, pourquoi entendez-vous parler du DOCUMENT UNIQUE ?

La réforme des retraites s'appuie sur une réforme de 2021 qui concerne la santé et la sécurité au travail. L'idée est que toute entreprise doit initier des démarches de prévention pour s'assurer que le travail des salariés ne sera pas délétère pour leur santé dans le temps.

Aujourd'hui, le législateur identifie le Document Unique d'Evaluation des Risques comme LE principal outil pour piloter la prévention de la santé et de la sécurité en entreprise. Analysons les raisons d'un tel plébiscite.

Parce que c'est une obligation réglementaire

Toute entreprise, quelle que soit sa taille ou son activité, doit disposer d'un Document Unique dès lors qu'elle emploie un salarié.

Ce document permet de **lister, hiérarchiser les risques pour la santé et la sécurité** des salariés dans l'entreprise. Il en découle un plan d'actions qui détermine les mesures à mettre en place pour supprimer ou réduire les risques.

En tant que garant de la sécurité dans l'entreprise, **l'employeur est responsable** de sa réalisation et de sa mise en oeuvre. Il a une obligation de résultats. D'autant qu'en cas d'accident, sa responsabilité peut être engagée.

Parce qu'il permet de manager les risques et d'optimiser les conditions de travail

L'objectif est de faire du Document Unique un outil de prévention et pas juste une paperasse obligatoire.

Il s'agit de lister, pour chaque poste de travail de l'entreprise, les situations dangereuses et les sources potentielles de dommages pour la santé. Puis de planifier des actions visant à réduire voire supprimer les risques pour la santé et la sécurité.

La mise en oeuvre du Document Unique permet ainsi d'**éviter l'altération de la santé** des travailleurs du fait de leur travail, notamment en **améliorant leurs conditions d'hygiène et de sécurité au travail**.

Les entreprises qui s'engagent dans cette démarche y trouvent rapidement leur intérêt.

“ *« Cela a permis d'identifier des difficultés qui semblent anodines mais qui, vécues au quotidien, peuvent véritablement être néfastes pour la santé et pour la qualité du travail. Dans notre pratique professionnelle, nous sommes dans une démarche d'amélioration continue. C'est satisfaisant de pouvoir l'être également dans l'organisation du travail. »*

Valérie IDRAC, Directrice de La Glanerie

Parce que la prévention des risques est un véritable levier de performance

Souvent perçue comme une contrainte pour l'entreprise, des études ont démontré qu'investir dans une démarche de prévention permet de **doubler le retour sur investissement**. A la condition de faire les bons choix et le Service Santé au Travail est là pour les y aider.

En maîtrisant les risques et avec le conseil des professionnels de la Santé au Travail, il est possible d'anticiper les problèmes de santé des collaborateurs afin de **prévenir ou limiter la survenue d'arrêts** maladies, d'accidents de travail, de maladies professionnels...

Pour faire du cadre professionnel un **lieu de bien-être et de performance** !